

RÉGULARISATION ANNUELLE DES CHARGES LOCATIVES

2022

JUIN
2023



Les charges locatives font l'objet de provisions mensuelles vous permettant d'échelonner dans le temps leur paiement en attendant la régularisation annuelle.

Vous recevez aujourd'hui cette régularisation des charges 2022 pour votre logement. Ce décompte de charges vous précise le mode de répartition entre les locataires.

Ce décompte de charges fait apparaître pour chaque locataire un montant positif ou négatif.

Le montant de cette régularisation sera indiqué sur votre avis d'échéance dans la rubrique solde antérieur.



VOUS AVEZ QUITTÉ VOTRE RÉSIDENCE GIRONDE HABITAT

GIRONDE HABITAT VOUS DOIT UNE SOMME :

► Pour être remboursé, veuillez nous fournir un Relevé d'Identité Bancaire à l'adresse indiquée ci-dessous, **à l'attention du Pôle Comptabilité et Quittancement.**

GIRONDE HABITAT
Pôle Comptabilité et Quittancement
40, rue d'Armagnac
CS 71232
33074 Bordeaux Cedex

VOUS DEVEZ UNE SOMME À GIRONDE HABITAT :

► Pour établir les modalités de règlement de ce que vous nous devez et pour tout renseignement, veuillez vous adresser au **Pôle Accès Logement, Parcours et Maintien**, auprès des deux gestionnaires dédiés :



VALÉRIE MATA _____ 05 57 59 27 02

ERIC DHOURY _____ 05 57 59 27 03

MÉMO AGENCES

1	AGENCE D'ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX	05 57 88 53 33
2	AGENCE DE BORDEAUX	05 56 38 51 28
3	AGENCE DU BOUSCAT	05 57 59 28 40
4	AGENCE DE CARBON BLANC	05 56 38 55 45
5	AGENCE DE CASTELNAU	05 57 88 53 35
6	AGENCE DE LANGON	05 57 59 28 30
7	AGENCE DE LIBOURNE	05 57 59 29 00
8	AGENCE DE MÉRIGNAC	05 56 12 15 45
9	AGENCE DE PESSAC	05 57 26 06 95
10	AGENCE DU TEICH	05 57 59 28 28

Vous pouvez **vous renseigner auprès de votre agence** pour toute information concernant votre décompte de régularisation de charges.



aménager relier
évoluer

2022

CHARGES LOCATIVES RÉGULARISATION ANNUELLE

EXPLICATIONS DES LIBELLÉS DE VOTRE DÉCOMPTE

